

PROMETHEE LOIR ET CHER

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

180 rue Jacquard

41350 VINEUIL

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Joué les Tours, le 19 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes,
IN EXTENSO CENTRE OUEST

Représenté par Valérie ROCHARD



COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	31 871	31 532	339	1 431
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	79 734		79 734	79 734
Constructions	460 664	275 138	185 526	210 796
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	273 059	201 411	71 648	85 020
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	13 480		13 480	13 140
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 490		2 490	2 490
ACTIF IMMOBILISE	861 298	508 081	353 217	392 612
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	16 623		16 623	1 512
Créances				
Usagers et comptes rattachés				36
Autres créances	3 740		3 740	63 399
Divers				
Valeurs mobilières de placement				150 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 059 331		1 059 331	859 195
Charges constatées d'avance	4 266		4 266	3 310
ACTIF CIRCULANT	1 083 961		1 083 961	1 077 452
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 945 259	508 081	1 437 176	1 470 064



Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	124 718	119 237
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 057 490	1 057 490
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 856	5 481
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 186 063	1 182 207
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	58 526	87 898
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	58 526	87 898
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 910	31 377
Dettes fiscales et sociales	167 678	168 582
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	251 115	287 857
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 437 178	1 470 064



Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue	1 045 740	1 076 904
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises et Transferts de charge	52 076	55 070
Cotisations		
Autres produits	371	3
Produits d'exploitation	1 098 186	1 131 977
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	183 451	208 551
Impôts et taxes	41 417	41 731
Salaires et Traitements	529 028	544 129
Charges sociales	286 744	278 993
Amortissements et provisions	59 746	53 842
Autres charges		
Charges d'exploitation	1 100 386	1 127 245
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 199	4 731
Opérations faites en commun		
Produits financiers	11 302	12 317
Charges financières	1 999	2 773
Résultat financier	9 303	9 544
RESULTAT COURANT	7 104	14 275
Produits exceptionnels	29	36
Charges exceptionnelles	2 699	
Résultat exceptionnel	-2 670	36
Impôts sur les bénéfices	578	8 830
Report des ressources non utilisées		
Engagements à réaliser		
EXCEDENT OU DEFICIT	3 856	5 481



Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans



- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Changement de méthodes

Les tickets restaurants sont pris en charge en partie par l'association. Au cours de cet exercice, le montant de la part patronale a été présenté en comptabilité, tant au niveau des charges que des produits.

Cette nouvelle présentation impacte le montant des produits et des charges à hauteur de 15 177.60 €. Il n'y a aucun impact sur le résultat.



Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 871			31 871
Immobilisations incorporelles	31 871			31 871
– Terrains	79 734			79 734
– Constructions sur sol propre	198 000			198 000
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	257 619	5 045		262 664
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	86 733			86 733
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	195 860	14 966	24 499	186 327
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	817 945	20 011	24 499	813 458
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	13 140	180		13 480
– Prêts et autres immobilisations financières	2 490			2 490
Immobilisations financières	15 630	180		15 970
ACTIF IMMOBILISE	865 446	20 191	24 499	861 298



	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		20 011	180	20 191
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		20 011	180	20 191
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		24 499		24 499
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		24 499		24 499

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 440	1 093		31 532
Immobilisations incorporelles	30 440	1 093		31 532
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	41 814	4 950		46 764
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	203 009	25 365		228 374
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	53 381	8 516		61 897
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	144 191	19 822	24 499	139 514
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	442 395	58 653	24 499	476 549
ACTIF IMMOBILISE	472 835	59 746	24 499	508 081



Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 490		2 490
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	3 740	3 740	
Charges constatées d'avance	4 266	4 266	
Total	10 496	8 006	2 490
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts à recevoir	29 216
Total	29 216



Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	37 198	5 481		42 679
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	82 039			82 039
Total fonds sans droit reprise	119 237	5 481		124 718
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles	1 057 490			1 057 490
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice	5 481	3 856	5 481	3 856
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	1 182 207	9 337	5 481	1 186 063



Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	58 526	30 044	28 482	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 910	24 910		
Dettes fiscales et sociales	167 678	167 678		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	251 115	222 632	28 482	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	29 371			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs fact non parvenues	8 620
Dettes pro./congrés payés	44 285
Pers. aut.charges à payer	12 616
Charg.soc./congrés payés	23 981
Autr.charg.social.à payer	4 800
Total	94 302



Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 266		
Total	4 266		



Informations sur les dirigeants**Rémunérations allouées aux dirigeants**

La rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants revient à communiquer la rémunération d'un seul salarié.

La direction de l'association ne souhaite donc pas communiquer cette information et celle-ci n'est pas mentionnée.

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Hypothèque sur bâtiment rue Jacquard en garantie de l'emprunt Banque Populaire	31 718
Hypothèque sur bâtiment rue Jacquard en garantie de l'emprunt Crédit Agricole	26 809
Autres engagements donnés	58 527
Total	58 527



